



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## orphelins

Question écrite n° 17401

### Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des pupilles de la nation, orphelins dont les parents ont été victimes de la résistance et de la déportation. M. Philippe Dechartre a conduit une concertation tendant à permettre l'extension des dispositions du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et ce afin de rechercher, avec toutes les parties prenantes, une solution équitable. Dans ce cadre, un rapport lui a été remis le 14 février dernier. Parallèlement, les associations concernées ont entrepris un recensement des orphelins susceptibles de bénéficier des mesures d'indemnisation. En conséquence, rien ne s'oppose aujourd'hui à la mise en place d'un dispositif d'indemnisation, dès lors, il lui demande de bien vouloir mettre en application les mesure préconisées par ledit rapport.

### Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 a institué une mesure de réparation destinée aux personnes dont le père ou la mère a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la mort en déportation alors qu'elles étaient mineures. Cependant, les pouvoirs publics ne pouvant rester indifférents à la situation des autres orphelins de déportés non visés par le dispositif spécifique institué par le décret du 13 juillet 2000, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a demandé à M. Philippe Dechartre, ancien résistant, ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou, de conduire une concertation avec toutes les parties prenantes, afin de permettre au Gouvernement de mettre en oeuvre une solution équitable et raisonnable. Le Gouvernement s'attachera à ce que, dans le règlement de cette douloureuse question, la mesure préconisée recueille l'assentiment de tous, pour qu'en aucun cas, en tentant de réparer une injustice, il n'en soit créé une nouvelle. Conformément aux dispositions de l'article 115 de la loi de finances pour 2003, le Gouvernement adressera ce rapport au Parlement avant le 1er septembre prochain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17401

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2003, page 3272

**Réponse publiée le :** 23 juin 2003, page 4980